

ACTION URGENTE

UNE EXPULSION CHASSE DE LEUR DOMICILE PLUS DE 200 PERSONNES

Environ 200 personnes ont été expulsées de force d'un campement de fortune à Ris-Orangis, dans la banlieue de Paris (France). Huit familles expulsées ont saisi la justice.

Le matin du 3 avril, les autorités ont expulsé d'un campement de fortune situé à Ris-Orangis plus de 200 habitants qui vivaient dans des baraques ou des caravanes. Le maire de Ris-Orangis entend placer 12 familles expulsées, soit 38 personnes, dans une base de vie assortie d'un dispositif d'insertion. Dans l'attente de la mise en place de ce projet, elles seront hébergées ailleurs de façon provisoire.

Selon des associations locales, à la suite de l'expulsion, plusieurs familles ont bénéficié d'un hébergement temporaire pour une durée allant de quatre à 10 nuits dans différentes localités de la région parisienne, et une trentaine de personnes sont restées à la rue jusqu'à ce qu'une solution temporaire soit trouvée grâce aux efforts des associations. Des ONG locales ont exprimé leur préoccupation devant l'insalubrité de certains logements temporaires.

Le 15 avril, huit familles et un célibataire (17 adultes et 26 enfants) expulsés de Ris-Orangis ont assigné le préfet de l'Essonne devant le tribunal administratif de Versailles pour le contraindre à les reloger après leur expulsion forcée, ces personnes ne bénéficiant pas du dispositif d'insertion annoncé par le maire. Leur avocate a souligné qu'après avoir été hébergées pendant quatre nuits, elles s'étaient retrouvées dépourvues de tout logement. Après les débats, la Préfecture a publié un communiqué selon lequel les recours formés par ces personnes avaient été rejetés. En fait, le juge du tribunal administratif a considéré qu'il n'y avait « pas lieu de statuer sur la requête », car le préfet s'était engagé formellement lors de l'audience à faire le nécessaire pour qu'un hébergement d'urgence soit assuré aux 43 expulsés requérants. À la date du 17 avril, ces familles étaient hébergées provisoirement en différents lieux de la région parisienne ; à partir du 22 avril, elles devront contacter de nouveau le numéro d'appel chargé de répondre aux demandes d'hébergement d'urgence.

Lors d'une réunion avec des délégués d'Amnesty International France, le 8 avril, le maire de Ris-Orangis a indiqué qu'il avait reçu des lettres de militants d'Amnesty International du monde entier et précisé qu'il coopérerait avec les ONG locales pour suivre la situation des personnes admises au sein du dispositif d'insertion.

Merci d'avoir participé à cette action ! Même si l'expulsion forcée a eu lieu, vos appels ont été entendus et peuvent contribuer à ce que certains des expulsés puissent obtenir des conditions de vie plus sûres à l'avenir.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 81/13.

Informations complémentaires sur l'AU 81/13, EUR 21/006/2013, 19 avril 2013